



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 29 septembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D4-1-1-93

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (représentant de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. LOPES Ernest
---------------------------	---	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	:	Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
M. DEMAYA Laurent	:	Animateur Principal 1ère classe

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2020D4-1-1-93

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la Communauté de Communes au sein de ses structures petite enfance (Crèche et multi-accueil) et en prévision d'un départ en retraite courant 2021 d'une auxiliaire de puériculture, il conviendrait de créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture à temps complet ;

Aussi, le Président propose d'inscrire cet emploi au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} novembre 2020 comme suit :

Nombre d'emplois	Cadre d'emploi	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Auxiliaire de puériculture Catégorie Hiérarchique C	35 Heures

Conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il convient de m'autoriser à recourir à un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut correspondant au cadre d'emploi.

Le Président demande donc :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de l'autoriser ou la Vice Présidente en charge des Ressources Humaines de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et le cas échéant à recourir au recrutement d'un agent contractuel ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- d'autoriser le Président ou la Vice Présidente en charge des Ressources Humaines de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et le cas échéant à recourir au recrutement d'un agent contractuel ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Valence d'Agen, le 5 octobre 2020

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 6 octobre 2020

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **12 OCT. 2020**

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Numéro de l'acte : 2020D4_1_1_93

Date de la décision : 05/10/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201005-2020D4_1_1_93-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/10/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste

Document : [99_DE-082-248200016-20201005-2020D4_1_1_93-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/10/2020 14:42:51

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2020 14:47:38

Date de réception de l'AR : 12/10/2020 14:53:34